



Appel à projet

# APPEL A PROJET 2021

## RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

Parc naturel régional de l'Aubrac  
Communauté de communes des Causses à l'Aubrac  
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie

Dans le cadre de leur partenariat, le Parc naturel régional de l'Aubrac, la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie organisent des résidences de territoire.

### 1. Préambule

#### LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC

La charte du Parc naturel régional de l'Aubrac, 53<sup>e</sup> Parc naturel régional français, à travers les axes stratégiques et mesures tels que l'axe transversal (Construire l'Aubrac de demain) et l'axe 3 (Mieux vivre ensemble en Aubrac) déclinent des orientations visant à œuvrer au rayonnement et à rendre le territoire attractif, à soutenir la création et encourager les projets artistiques, à mobiliser les acteurs et à structurer une offre culturelle fédératrice, tout au long de l'année.

Le PNR se dote ainsi d'une véritable politique culturelle.

## LA STRATEGIE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU PNR DE L'AUBRAC

Cette stratégie culturelle se développe autour d'un prisme fondamental et de trois entrées thématiques, trois problématiques principales :

- Le(s) paysage(s) et les notions d'expériences, de traversées esthétiques de la nature, d'aménités environnementales ;
- La transhumance, l'itinérance, le parcours et son corollaire, l'art de la marche ;
- La prise en compte des habitants pour un partage du sensible et des émotions.

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac travaille actuellement sur l'élaboration, l'adoption et mise en œuvre de son projet culturel de territoire. Ce projet culturel de territoire définira les enjeux prioritaires du développement culturel ; élaborera les actions qui en découlent, fixera le budget des actions.

La Communauté de communes des Causses à l'Aubrac a été sollicité par le PNR de l'Aubrac et la DRAC pour développer une résidence de territoire sur le territoire commun de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac et du PNR Aubrac dont dépendent les communes de St Geniez d'Olt et d'Aubrac, Pomayrols, Prades d'Aubrac et Castelnau de Mandailles.

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, par délibération du 29 juillet 2019, approuve le partenariat avec la DRAC Occitanie et le PNR de l'Aubrac pour la mise en place de la résidence de territoire.

## LA DRAC OCCITANIE

La Direction Régionale des Affaires Culturelles impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux.

Les résidences de territoire sont un dispositif de développement culturel territorial initié par la DRAC Occitanie qui ont pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une démarche créative et une œuvre s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire afin de renforcer la création artistique dans sa diversité et l'accès de tous aux œuvres dans les territoires éloignés des lieux culturels. Elles reposent sur un projet conçu et déterminé par l'artiste ou l'équipe artistique accueillie qui doit présenter une palette diversifiée de son travail.

Elles visent à développer les synergies entre les acteurs locaux, croiser les publics et aller à la rencontre des populations notamment des jeunes et des publics éloignés de l'offre culturelle et artistique. Une attention particulière doit être portée aux propositions de sensibilisation et de formation relevant de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle.

Les résidences de territoire sont mises en œuvre dans un cadre intercommunal. Le projet doit proposer des approches innovantes de mise en relation et porter la création

## 2. Le territoire



Cette résidence de territoire se déroulera dans le Parc naturel régional de l'Aubrac, plus particulièrement sur les communes de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac, Pomeyrols, Castelnau de Mandailles, Prades d'Aubrac de la Communauté de communes des Causse à l'Aubrac.

## 3. La résidence : «De vallées en plateau»

Cette résidence se déploiera sur ce territoire autour des thématiques suivantes : vie quotidienne des agriculteurs et habitants du territoire hier et aujourd'hui, transhumances, échanges vallées-plateau, variété des paysages.

Vivre sur ce territoire et dans ses paysages (boraldes, vallées, plateau et estives), en raison de ses saisons très marquées implique et conditionne un certain nombre d'activités telles que l'agriculture, l'agropastoralisme, les transhumances.

La transhumance, activité d'ailleurs primordiale signifie de façon très éclairante étymologiquement : au-delà, la terre (du latin trans de l'autre côté, au-delà et humus la terre, le pays) et elle symbolise une forme de communication et de relations vallée-crête-plateau-estives-drailles...

Il conviendra de s'interroger sur la représentation de ce territoire et de sa richesse patrimoniale ainsi que sur la question de la transmission de son patrimoine culturel immatériel qui fonde l'identité culturelle de l'Aubrac.

Il s'agira aussi de retranscrire la perception du territoire à travers des mots, des dessins, des récits, des créations qui se nourrissent d'un collectage de la mémoire, des activités humaines, des toponymies, des anecdotes, des histoires locales, des légendes et traditions, éventuellement en occitan, du patrimoine architectural, musical et chorégraphique.

Cette démarche sera accompagnée d'actions de sensibilisation et de rencontres avec les publics.

## OBJECTIFS

- Offrir à un(e) artiste/ une équipe artistique, la possibilité de construire une relation avec un territoire et de diffuser largement son œuvre, en étant accueilli par des lieux spécifiques (lieux culturels, lieu social, lieux de vie ...)
- Permettre aux habitants de partager avec l'artiste /l'équipe artistique des temps de rencontres qui s'inscrivent dans la durée en organisant des présentations, expositions, débats, lectures, répétitions ouvertes, écriture, chant, musique... ;
- Inscrire le projet artistique dans une volonté de pérennisation et de transmission en direction de tous les publics. (programme pluriannuel).

## 4. L'artiste/l'équipe artistique

Cette résidence s'adresse à un(e) artiste professionnel(le), une équipe artistique, une compagnie ou un collectif.

Cette résidence est donc ouverte à tout créateur des domaines suivants :

- Livre et lecture : littérature, conte, oralités, occitan ... ;
- Arts plastiques : graphisme, illustration et photographie ... ;
- Cinéma, audiovisuel, arts numériques, création radiophonique ... ;
- Spectacle vivant : musique, danse, théâtre, arts de la rue ...

## 5. Déroulement envisagé

Durée envisagée de la résidence : entre 4 et 8 semaines, à définir en fonction du projet de l'artiste/équipe artistique retenus.

À l'issue des résultats de la sélection, l'artiste/équipe artistique viendra en repérage deux jours environ afin de rencontrer les acteurs, les habitants, les partenaires, visiter le territoire, programmer les temps de médiation (rencontres avec les habitants) et arrêter le calendrier définitif.

La résidence se décomposera idéalement en plusieurs temps.

- 1<sup>er</sup> temps de présence sur le territoire en hiver 2021.
- 2<sup>ème</sup> temps, l'œuvre créée devra faire l'objet d'une restitution en présence de l'artiste/équipe artistique.

### REMUNERATION ET CONDITIONS D'ACCUEIL

L'artiste reçoit une dotation forfaitaire de 8000 euros pour l'ensemble du projet de cette résidence de territoire.

Cette dotation comprend les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement (obligatoirement sur le territoire) de productions d'œuvres et d'interventions.

Un véhicule est indispensable.

### CONVENTION / CAHIER DES CHARGES

Une convention précisant les dates, la durée de présence, attentes, modalités techniques, administratives, juridiques et financières sera signée entre le Parc naturel régional de l'Aubrac, les partenaires et l'artiste/équipe artistique.

## 6. Candidature

### PROCESSUS DE SÉLECTION ET DOSSIER DE CANDIDATURE.

Afin de candidater, l'artiste/équipe artistique devra adresser un dossier artistique, un CV et une note d'intention ainsi que tout document pouvant servir à l'appréciation du travail et de la démarche (photos, vidéos, liens internet...) par mail.

Il sera accusé réception à votre envoi.

Le/les candidats seront sélectionnés par les membres du jury composé de l'ensemble des partenaires du projet : le Parc naturel régional de l'Aubrac, la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac et la DRAC Occitanie.

### CALENDRIER

Diffusion de l'appel à projet : fin septembre 2021

Date limite de réception des dossiers de candidature : 24 octobre 2021

Réponse définitive en novembre 2021.

### Pour tout renseignement :

Laurent Joyeux au PNR de l'Aubrac les lundis et mardis (05 32 09 17 05) et par mail.

Documents à envoyer uniquement par mail à :

[culture@parc-naturel-aubrac.fr](mailto:culture@parc-naturel-aubrac.fr)